



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHÉ

Date du Conseil Municipal : 8 février 2023

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA**, Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, ~~MICHEL Benoît~~, VITRY Sandrine, HAUVILLE Anne, FARDOIT Jean, BIGNON Jérôme, ~~DE LA HITTE Edouard~~, BOURCET Benoît, STUMBOFF Richard, GORET Jasmy, LECHAT Anne-Sophie, RETAILLÉ Claire

Excusés : FARDOIT Jean, DE LA HITTE Edouard, MICHEL Benoît, BOURCET Benoît

Secrétaire de séance : HAUVILLE Anne

Pouvoirs : FARDOIT Jean donne pouvoir à HAUVILLE Anne
DE LA HITTE Edouard donne pouvoir à CASTEL Guillaume
MICHEL Benoît donne pouvoir à VITRY Sandrine
BOURCET Benoît donne pouvoir à STUMBOFF Richard

ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. Accord en est donné à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2023

M. le Maire met à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal du 11 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 11 janvier 2023.

Convention avec le Conseil Départemental pour la création du chemin piétonnier

Dans le cadre de la réalisation du chemin piétonnier le long de la route départementale RD32, il est nécessaire de signer une convention avec le Conseil Départemental expliquant la nature et la mise en œuvre des travaux.

Une convention a été rédigée conjointement par la Commune de Moulins-la-Marche et le Conseil Départemental de l'Orne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental relative à la réalisation du chemin piétonnier le long de la RD 32.

Convention pour la dénomination des impasses privées

La mise en place de l'adressage implique de dénommer aussi les impasses privées qui desservent des habitations ou des bâtiments. Cependant, il convient d'obtenir l'autorisation de l'ensemble des propriétaires afin de valider le nom de l'impasse et acter la mise en place des plaques des noms des voies.

Des conventions doivent être signées entre la commune et chaque propriétaire.

Les voies concernées se situent au niveau des numéros 16, 26 et 48 grande rue. Il est proposé de les nommer respectivement Cour du Yoyo, Cour du Cheval Blanc et Cour du Porche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec chaque propriétaire concerné par la dénomination d'une impasse privée.

Convention pour les travaux de la Rue Jean Gabin

Les travaux de voirie et de trottoirs de la Rue Jean Gabin débiteront dans quelques semaines. La procédure d'appel d'offres a été lancée. Plusieurs offres ont été reçues et une phase de négociation a été ouverte. Le résultat final de l'attribution des marchés n'est pas encore arrêté.

Nous avons conscience que ce chantier va perturber la fluidité de la circulation pendant plusieurs semaines.

Les travaux étant de plusieurs compétences : Conseil Départemental de l'Orne, Communauté de communes des Pays de l'Aigle et commune de Moulins-la-Marche. Il convient d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'aménagement et de sécurisation de la Rue Jean Gabin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la Communauté de communes des Pays de L'Aigle.

Convention pour l'installation d'un photomaton à l'espace France Services

L'espace France Services propose différents services à la population. La fréquentation est très bonne et les retours sont très positifs.

ME Group France SAS, entreprise spécialisée dans l'installation de photomats, a proposé d'en installer un dans cette structure. Il nous revient de mettre à disposition le local, la fourniture d'électricité et la propreté et l'accès de l'appareil. Il est proposé de percevoir, en compensation, une redevance à hauteur de 20% des recettes.

M. Bignon demande s'il sera nécessaire d'ouvrir une régie. Ce n'est pas le cas, car il s'agit d'une redevance effectuée par virement.

Mme Hauville s'interroge sur l'emplacement de l'appareil. Il sera installé dans le sas d'entrée, à l'emplacement de l'ancien distributeur de billets. L'électricien ayant vérifié l'installation électrique, la mise en place du photomaton sera donc possible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention l'entreprise ME Group France SAS afin de permettre l'installation d'un photomaton dans l'espace France Services de Moulins-la-Marche.

Inscription budgétaire 2023

M. le Maire rappelle que le chemin piétonnier route de Soligny est terminé. Cette ligne budgétaire est inscrite dans les restes à réaliser. Cependant, la ligne jaune n'étant pas prévue dans le devis, il convient d'en inscrire le montant sur le budget 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire une enveloppe budgétaire de 1 000 euros nécessaire au règlement de la facture sur l'exercice 2023.

Débat d'orientation budgétaire

M. le Maire fait un point sur les réalisations 2022 en ce qui concerne les investissements.

Dans les inscriptions budgétaires de 2022, certaines lignes n'ont pas été réalisées comme la relève de concessions, la viabilisation des parcelles à côté de l'école, l'adressage. Ces points seront donc à reporter sur 2023, ainsi que le montant des travaux d'aménagement de la rue Jean Gabin.

Un débat s'ouvre sur les potentiels projets et réalisations à mener :

M. Castel s'interroge sur le projet de la crèche. Les porteuses du projet ont réalisé une enquête sur internet. Elles la relancent en version papier afin de toucher le plus de personnes possible. La Communauté de communes ayant la compétence de la petite enfance s'est saisie de cette problématique. Une réunion aura lieu début mars à ce sujet.

M. Stumbhoff suggère, une fois les travaux de la rue Jean Gabin terminés, de rénover la façade de la salle des fêtes.

M. Castel rebondit sur le cinéma en rappelant que la toiture est ancienne et qu'il serait aussi nécessaire de la refaire.

M. Bignon aborde le sujet des lampadaires. Des économies d'énergie seraient réalisables en remplaçant les anciennes ampoules des lampadaires par des leds. Il y en a déjà sur le parc des luminaires, mais il en reste encore à remplacer.

M. le Maire a été informé que le battant de la cloche 1 est cassé, ce qui implique que les heures ne sont plus sonnées. Un devis de remplacement va nous être transmis dans les prochains jours.

Depuis sa rénovation, la salle des fêtes est de plus en plus souvent louée. Le piano de cuisson de la cuisine est vétuste et devient complexe à allumer. Il pourrait être remplacé par un piano avec des fours électriques et des feux au gaz. M. Bignon propose de prendre contact avec différents fournisseurs qui ont un bon service après-vente. Mme Vitry suggère de se rapprocher de structures comme Perce-Neige ou le collègue en cas de remplacement de matériel, dans l'optique d'un rachat d'un matériel d'occasion et toutefois assez récent. M. Castel alerte sur la puissance de l'installation électrique pour pouvoir supporter un tel appareil.

Mme Hauville propose de prévoir un habillage du bas de la scène de la salle des fêtes. M. Bignon répond qu'il serait possible de prévoir une sérigraphie en pvc qui pourrait être fixée sur la structure de la scène.

Les panneaux de promotion de notre commune qui sont situés aux entrées de bourg sont passés par le temps. Nous pourrions prévoir de les remplacer.

M. le Maire a été interpellé par des administrés qui souhaiteraient qu'une laverie soit installée à Moulins-la-Marche. Nous en voyons dans les communes voisines, mais cela implique que les habitants de Moulins se déplacent. M. Stumboff avait étudié ce projet dont le coût avoisine les 30.000 euros. Mme Lechat rappelle qu'il faut une maintenance et un numéro d'urgence en cas de problème.

M. Bignon demande si la salle des fêtes est équipée d'un défibrillateur. Actuellement, il y en a un au gymnase, au pôle de santé, à la maison Perce-Neige, à la maison de retraite.

Mme Hauville demande de nouvelles du dégât des eaux qui a endommagé la chaufferie de l'église. L'expert est venu et a validé la prise en charge des réparations par l'assurance.

Concernant les demandes de subventions DETR, il est proposé de solliciter cette dotation pour :

- la création du palletage bois lors de l'aménagement de la rue Jean Gabin,
- l'installation de cavurnes et colombarium,
- le défibrillateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de demander les devis relatifs à tous ces points afin d'orienter les choix d'investissement pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à solliciter les demandes de subventions.

Divers

- M. le Maire a sollicité les services de la préfecture afin de pouvoir disposer d'un appareil de recueil des empreintes dans le cadre des demandes des titres d'identité et des passeports. Nous sommes dans l'attente d'un retour.
- M. le Maire a reçu une demande de l'amicale des Sapeurs-Pompiers sollicitant la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes deux fois en 2023 car ne l'ayant pas utilisée en 2022. Accord en est donné à l'unanimité.
- Il y aura une messe le samedi 11 novembre en l'église de Moulins-la-Marche, avant la commémoration au Monument aux Morts.
- Le bulletin municipal sera distribué dans quelques jours dans les boîtes aux lettres de tous les administrés.
- Le PMU est fermé quelques jours pour réaménagement suite au changement de gérant. Il va ouvrir de nouveau le 10 février.
- Mme Trémerel fait valoir ses droits à la retraite à la fin du mois.

Questions diverses

- Mme Hauville revient sur la problématique de la reprise du commerce charcutier-traiteur. Il est rappelé que peu de jeunes sont en formation dans l'ensemble des branches liées aux métiers de bouche. Mme Lechat déplore que les annonces déposées sur différents sites restent sans réponses.
- M. Stumboff a été contacté dans le cadre de la participation citoyenne suite à des appels relatant des problèmes sur les compteurs linky. La personne en ligne propose un rendez-vous sur place et deux hommes interviennent. Le public visé est des personnes âgées. Ayant été prévenu d'un rendez-vous, les gendarmes se sont déplacés et ont effectué un contrôle. Même s'il n'y avait aucune illégalité, il est important de signaler tout agissement suspect.
- Mme Hauville indique qu'une réunion du comité de jumelage de Schmitten a eu lieu mi-janvier. Les jumeaux Allemands viendront à l'Ascension. Ils arriveront le jeudi soir à Courtomer, la journée du vendredi se déroulera à Courseulles-sur-Mer, le samedi est une journée libre dans les familles d'accueil avec repas le soir à la salle des fêtes de Moulins-la-Marche, puis départ le dimanche matin.
- Mme Hauville annonce aussi que Mme Mousset, professeur d'allemand au collège André Collet, s'active à mettre en place un voyage à Schmitten fin mai avec les élèves germanophones de 3^{ème}.
- M. Bignon demande des nouvelles des déplacées Ukrainiennes qui sont hébergées au presbytère. Elles ne sont plus que trois à être présentes. La commune avait fait savoir aux services de la Préfecture qu'il y avait de nouveau deux chambres disponibles pour accueillir de nouveaux déplacés. Aucune suite n'a été donnée.
- M. Bignon souhaiterait connaître le coût supporté par la commune pour l'accueil des Ukrainiennes depuis bientôt un an. Un bilan sera présenté lors du prochain conseil municipal.

Prochaine séance le 8 mars 2023.

Levée de séance à 21h45.

GLORIA Fabrice

CASTEL Guillaume

VITRY Sandrine

HAUVILLE Anne

BIGNON Jérôme

STUMBOFF Richard

GORET Jasmy

LECHAT Anne-Sophie

RETAILLÉ Claire